



**a le plaisir de vous inviter à participer au :**

**1er Challenge Red Star au Fleuret**

**Dimanche 19 juin 2016**

Catégories Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Filles et Garçons  
Fleuret

**Gymnase Auguste Delaune  
119 Rue de Verdun  
94500 Champigny sur Marne**

## **REGLEMENT :**

### **Article 1 : HORAIRES**

	<b>Inscription</b>	<b>Scratch</b>
Minimes G	8h30	8h45
Benjamines	8h30	8h45
Minimes F	10h00	10h15
Benjamins	10h00	10h15
Pupilles/Pupillettes	12h00	12h15
Poussins/Poussines(à partir de 2008)	14h00	14h15

Les compétitions commenceront le plus rapidement possible après le scratch.

### **Article 2 : FORMULE DE L'EPREUVE**

La formule sera faite sur place en fonction du nombre de présents en sachant que les tireurs feront un maximum de matchs (**toutes les places seront tirées**).

### **Article 3 : ARMES ET TENUES**

Les tireurs doivent être équipés d'une tenue complète (pantalon, veste, sous cuirasse) 350N. Pour les minimes, sous cuirasse 800N.  
Poussins, Pupilles : Fleuret électrique, poignée droite  
Benjamins : Fleuret lame 2 électrique  
Minimes : Fleuret lame 5 électrique

### **Article 4 : INSCRIPTION**

La compétition est ouverte à tous les tireurs en possession d'une licence 2015/2016, auprès de leur Fédération.

Les inscriptions se feront soit par mail : [escrime.rsc@free.fr](mailto:escrime.rsc@free.fr)  
soit sur l'extranet de la Fédération jusqu'au jeudi 16 juin 23h59.  
Les droits d'inscription sont de 10 euros.

### **Article 5 : ARBITRAGE**

Il est demandé au club de fournir des arbitres pour le bon déroulement de la compétition.

Les arbitres (maximum formation nationale) seront indemnisés selon le tarif en vigueur de la Fédération.

### **Article 6 : DIRECTOIRE TECHNIQUE**

Il sera constitué sur place au début de la compétition. Il pourra être amené à prendre toutes décisions en conformité avec le règlement de la F.F.E pour le bon déroulement du Challenge.

Les tireurs participent à l'épreuve sous leur responsabilité, conformément au chapitre V du règlement intérieur de la F.F.E.

### **Article 7 : BUVETTE**

Une buvette fonctionnera tout au long de la journée.  
Elle fonctionnera sous forme de tickets à acheter sur place.

### **Article 8 : RECOMPENSES**

Tous les enfants seront récompensés.